

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2017 A 18h30 **AU SERVICE TOURISME DE VAL-DES-PRÉS**

Présents :

- Mairie : Jean-Michel REYMOND (Maire), Anaïs VACHET (conseillère municipale), Emmanuel PRAT (conseiller municipal), Camille LE CORRE (agent de la Mairie de Val-des-Prés)
- Socioprofessionnels : Mmes ELICASTE Mary-Pierre, FOURRAT-BESSON Solange (propriétaires de meublé), LANSKIN Natacha (gérante du gîte Les Passagers du gîte), MM. BRET Jean-Claude (propriétaire de meublé), FAURE-VINCENT Robin (prestataire de service), OLLAGNIER Thierry (artisan)

Excusés : Mmes FERRIER, FINE, HUGUES-MERLIN, MICHEL et M. BLOCH-TREFOUSSE

ORDRE DU JOUR :

- Bilan de l'été 2017
- Bilan sur la taxe de séjour et tarification pour 2018
- Transfert de la compétence « Tourisme » à la Communauté de communes du Briançonnais
- Divers

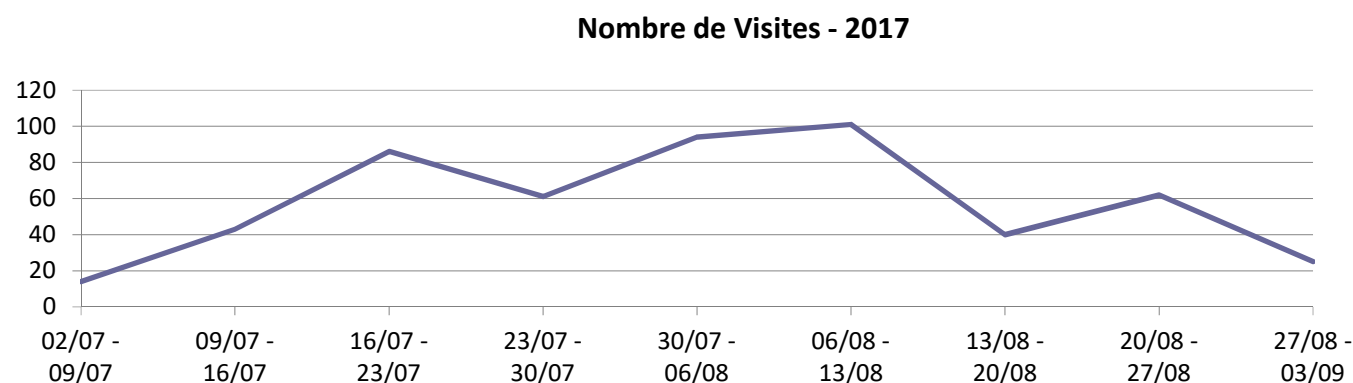
DÉBUT DE LA RÉUNION : 18h40

Monsieur le Maire a débuté la réunion en présentant Madame LANSKIN Natacha, la nouvelle gérante du gîte d'étape Le Duranceau, renommé Les Passagers du Gîte, qui va rouvrir pour les vacances de la Toussaint. Il a aussi exprimé son plaisir de voir que le village se redynamise via les associations (Comité des Fêtes, Association des Fours, Associations de protection des églises...), l'installation de nouveaux habitants et de reprise de commerces ayant fermés.

1. BILAN DE L'ETE 2017

a. La Fréquentation du Service Tourisme

Voici le graphique représentant la courbe de fréquentation du Service Tourisme :



Cet été, le Service Tourisme a eu 512 visites (estimation), soit une légère baisse de 4.66 % par rapport à l'été 2016 (537 visites). Cette baisse est due à la fermeture exceptionnelle du Service Tourisme la semaine du 15 août (absence de l'agent pour congé enfant malade). En effet, cette semaine, il y a eu 40 visites au lieu de 98 en moyenne sur les 3 années précédentes.

Cependant, si on ramène le nombre de visiteurs à l'heure pour comparer avec l'année dernière, on constate que la fréquentation a augmenté de 6.79% (2.74 visiteurs par heure en 2016 – 2.93 visiteurs par heure en 2017).

Avec près de 3 visiteurs par heure, la fréquentation a été bonne avec une grosse fréquentation la semaine du 16 au 23 juillet (effet Tour de France) et la première quinzaine d'août.

Les deux premières semaines d'août sont les plus fréquentées avec des touristes résidents mais aussi de touristes journaliers, très nombreux, venant parfois d'autres secteurs touristiques des Hautes-Alpes comme l'Embrunais.

Les demandes des touristes concernaient principalement les randonnées (26.95%), le transport et les demandes diverses (tous deux 15.23 %).

La fréquentation des touristes étrangers a été plus marquée que l'été précédent avec de nombreux néerlandais et allemand, notamment la semaine du Tour de France.

b. La Communication

- Le site internet : Cet été, le site Internet www.claree.fr a connu une fréquentation de 3 028 personnes regardant en moyenne 2.53 pages (stable par rapport à l'année précédente). Les pages les plus visitées hormis celle d'accueil sont celles sur les hébergements (camping, chambre d'hôtes, meublés 3*) et les activités été.
- Sur Google : Du 1^{er} juillet au 31 août, les internautes ont vu la fiche du Service Tourisme 9781 fois dont 5347 via des recherches Google et 4434 via Google Maps. Sur la même période, la fiche du Service Tourisme a été trouvée par 2464 personnes dont 2291 en « recherche découverte » (recherche d'une catégorie, d'un produit ou d'un service que vous proposez, qui entraîne l'affichage de votre fiche).
- Les réseaux sociaux : Le Service Tourisme est présent sur Facebook et Instagram. Sur Facebook, la page Tourisme Val-des-Prés possède 3872 abonnés. Ce chiffre reste stable depuis le début de l'année. Durant l'été, la portée moyenne des publications par jour est de 471 personnes. Le profil Instagram de Tourisme Val-des-Prés a été créé au cours du printemps dernier. Il permet la diffusion de photos valorisant la destination. La fréquentation de ce profil et des photos diffusées prend de plus en plus d'ampleur. C'est un outil de communication qui reste à développer.

c. Le Chiffre d'affaires du Service Tourisme

La vente des produits du Service Tourisme est plus importante que l'année dernière (+20.72%) mais le chiffre d'affaires globale est en baisse (CA 2016 : 3555.80 € en 2016 soit une baisse de 16.60%) dû à une diminution du nombre d'adhérents au Service Tourisme.

d. Les Animations du Service Tourisme

- Lupin a disparu : L'enquête de l'été « Lupin a disparu » a été mis en place début juillet jusqu'à fin octobre sur le chemin entre le pont de la Mairie et celui du Rosier. Ce jeu est toujours très apprécié des familles. Les résidents secondaires et les familles revenant d'une année sur l'autre apprécient le changement de trame au fil des saisons.
- Sur les Pas d'Emilie CARLES : Cet été, les visites proposées par le Service Tourisme de Val-des-Prés avaient pour thème Emilie CARLES et avaient lieu tous les jeudis matin de 10h00 et 12h00. Elles ont très bien fonctionné avec 17 visiteurs sur 5 visites.
- Les Journées Européennes du Patrimoine : Elles sont déroulées le 16 et 17 septembre dernier. Le programme de cette année proposait un large choix de visites (visites d'églises, atelier pour enfants, journées portes ouvertes...). Les bénévoles des associations ayant participé ont été satisfaits de ce week-end et de la fréquentation de leur monument. Le Service Tourisme quant à lui avait mis en place deux animations : une visite/atelier sur les cadrans solaires et une visite ludique. La visite/atelier a bien fonctionné contrairement à la visite ludique. Vu la satisfaction des participants à la visite/atelier, cette dernière pourrait devenir la visite de l'été prochain.

e. Les Animations des associations

Les associations de la Commune (Comité des Fêtes, Autour du Livre, Associations de protection...) ont proposé de nombreuses animations cette année comme le Salon du Vélo, les Fêtes de la Saint-Claude et de La Vachette, les concerts en l'église Saint-Claude, séances de dédicaces et conférences à la Bibliothèque... Ces animations ont bien fonctionné et montrent le dynamisme de la commune. Elles attirent aussi bien les gens du village et des touristes.

2. TAXE DE SEJOUR

a. En 2016

La plateforme www.valdespres.taxesejour.fr a été mis en place début 2016. Elle permet de télédéclarer la taxe de séjour mais aussi à l'agent de la gérer plus facilement. En 2016, le montant de la taxe de séjour perçue s'élève à 9 282.35€, soit + 23.97% par rapport à 2015. Cette augmentation est due notamment à la modification du mode de prélèvement et à un meilleur suivi des déclarations et des reversements.

b. Eté 2017

Cette été, la taxe de séjour prélevée a été plus importante en juillet qu'en août, sauf pour les campings. En comparaison avec 2016, les montants prélevés ont augmenté de +10.85% en juillet 2017 et +4.95% en août 2017. Il en va de même pour les nuitées déclarées : +48.86% en juillet 2017 et +35.44% en août par rapport à 2016.

c. En 2018

En 2018, la commune de Val-des-Prés continuera de prélever la taxe de séjour. A compter du 1er janvier 2018, la grille tarifaire de la taxe de séjour sera la suivante :

Catégories d'hébergement	Tarif en € par nuit et par personne
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement et sans classement	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Les modalités de déclarations et de prélèvement restent inchangées. La plateforme sera configurée pour prendre en compte les nouveaux tarifs, à compter du 1er janvier 2018.

3. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

La loi NOTRe rend obligatoire le transfert de la compétence « Promotion du Tourisme » au Communauté de communes au 1er janvier 2017. Sur le territoire de la Communauté de communes du Briançonnais (CCB), ce transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2018 via un office de tourisme communautaire (OTC) regroupant les communes de La Grave-La Meije, Villar d'Arène, Névache, Val-des-Prés, Villard-Saint-Pancrace, Cervières, Puy-Saint-André et Puy-Saint-Pierre. Cette nouvelle structure aura pour mission l'accueil des touristes sur les points d'accueil déjà existants, la communication, la promotion et le marketing.

Au sein de cette structure, chaque commune aura un élu communautaire pour la représenter au sein du Conseil d'Administration. Les socioprofessionnels du territoire prendront part à ce Conseil d'Administration avec des représentants de différents domaines (hébergements, commerçants/artisans, prestataires d'activité, domaine nordique, remontées mécaniques, ESF/guide de Haute montagne, association de protection du patrimoine).

Les élus de la CCB se réunissent régulièrement depuis le mois de septembre pour fixer les statuts et différentes modalités/fonctions de cet OTC, avec pour objectif une mise en conformité avec la loi NOTRe mais aussi pour créer un projet de territoire.

Le personnel des offices de tourisme existants sera repris par l'OTC et prochainement conviés à se prononcer sur leur souhait d'évolution au sein de cette nouvelle structure.

Certains points restent à entériner. Nous vous donnerons des informations complémentaires prochainement.

4. DIVERS

- *Domaine de ski nordique*

Une question sur le domaine de ski nordique a été posée. Monsieur le Maire a répondu que le SIVOM Val Clarée Sports Nature, gestionnaire du domaine nordique, venait d'être réorganiser. Suite à cela, 3 offres d'emploi ont été lancées afin de trouver 2 pisteurs-secouristes/dameur et une personne pour la billetterie pour gérer le domaine en régie. Si les conditions d'enneigement le permettent, le site sera ouvert des vacances de Noël jusqu'au 10 mars. Les tarifs des Pass ont été votés comme suit :

<i>Catégorie de Pass</i>	<i>Tarifs</i>
Nordic Pass Adulte National (plus de 16 ans) après le 15/11	200.00 €
Nordic Pass Adulte National Primeurs (plus de 16 ans) jusqu'au 15/11/2017	175.00 €
Nordic Pass Jeune National (10-16 ans) après le 15/11	65.00 €
Nordic Pass Jeune National Primeurs (10-16 ans) jusqu'au 15/11	57.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte après le 15/11	149.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Primeur jusqu'au 15/11	120.00 €
Nordic Pass Saison Site Adulte Val-des-Prés/les Alberts (Commune de Montgenèvre)	55.00 €
Nordic Pass ESCARTON Val des Prés-les Alberts/Névache/Cervièes	79.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Famille (2 adultes et 2 jeunes)	110.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Duo (2 adultes)	90.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte	55.00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune (10-16 ans)	35.00 €
Nordic Pass Journée Adulte	11.00 €
Nordic Pass Jeune (10 à 16 ans) et Nordic Pass ½ Tarif	5.50 €
Nordic Pass 3 heures Adulte	8.00 €
Nordic Pass Journée Duo (pour 2 personnes)	18.00 €
Nordic Pass Journée Famille (2 adultes et 2 jeunes)	22.00 €
Nordic Pass Journée Tribu (10 personnes minimum)	80.00 €

Une personne a fait remarquer que la fermeture du magasin de location de ski aux Alberts l'hiver dernier a été très préjudiciable et demande si le magasin sera rouvert l'hiver prochain. A ce jour, plusieurs pistes sont en cours d'étude.

Il a été précisé que, face au manque de neige de deux dernières années, le SIVOM n'envisageait pas l'utilisation de canon à neige à cause de problèmes techniques, d'impacts environnementaux et de questions de rentabilité.

- *Le projet du porteur au Vallon*

Une personne a demandé où en était le projet du porteur du Vallon pour relier les Gondrans. Monsieur le Maire a précisé que le projet a été validé par le Préfet et le SCoT du Briançonnais porté par la CCB. Ce projet a été inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune pour se laisser la possibilité de faire un projet d'évolution afin de trouver une nouvelle clientèle. A ce jour,

il reste à faire différentes études, notamment d'impact et à trouver des partenaires financiers, notamment privés. Lors d'un colloque en septembre à Gap, le projet a été exposé à divers investisseurs potentiels qui se sont montrés intéressés.

- *Les navettes 05voyageurs*

Une personne demande si les problèmes rencontrés avec 05Voyageurs l'hiver dernier ont été résolus (problèmes de tarifs, de passages dans les villages, de taille de bus). Ces problèmes ont été exposés par le Service Tourisme à 05Voyageurs sans réelle réponse de leur part. La compétence « Transports » ayant été transférée à la Région PACA, de nouvelles démarches vont être entreprise ainsi que directement auprès du transporteur.

FIN DE LA RÉUNION A 20h15

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND